

Auxerre, le 19/11/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil Départemental de l'Yonne se mobilise en faveur des métiers de l'aide à domicile et va pouvoir contribuer, à hauteur de 3 millions d'euros par an, notamment, à la revalorisation salariale des professionnels qui servent nos habitants les plus fragiles.

La crise de la Covid-19 a engendré de multiples conséquences sur les plans sanitaire, économique et social.

Le secteur de l'aide à domicile est particulièrement concerné et rencontre des difficultés de recrutement sans précédent, ce qui impacte l'accompagnement à domicile des icaunais âgés et/ou en perte d'autonomie. Ces métiers, bien que difficiles, sont pourtant essentiels.

Face à l'inquiétude des icaunais et des fédérations des services d'aide à domicile du département, le Conseil Départemental de l'Yonne met en place, sous l'impulsion de son président Patrick GENDRAUD, **un plan exceptionnel de soutien pour la filière des métiers du grand âge.**

Suite à un accord de branche signé au niveau national concernant les entreprises et associations d'aide à domicile (et non les collectivités), l'assemblée départementale a voté ce 19 novembre 2021 une décision modificative ayant vocation à financer dès cette fin d'année 2021 **une revalorisation salariale de 13 à 15 % des professionnels de l'aide à domicile**, leur investissement étant incontestable. **23 services** (UNA, ADMR, SOSM) et **1 678 professionnels** seront concernés par cet engagement financier s'élevant pour le département à un montant de près de 3 M€ en année pleine. Il convient de souligner que ces structures associatives ne pourraient pas assumer seules, dans la durée et sur leurs fonds propres, cette hausse des salaires. Elles rencontreraient des difficultés financières certaines sans l'appui du Département.

Le département expérimentera par ailleurs dès le 1^{er} janvier 2022 la mise en œuvre d'**une plateforme des métiers de l'Autonomie**. Lauréat de l'appel à projet initié par le Gouvernement en 2021, le Conseil Départemental devrait, sous réserve de confirmation des enveloppes allouées par le Gouvernement, être en capacité de mobiliser près d'1,9 M€ au bénéfice de projets visant **le renforcement de l'attractivité des métiers du grand âge.**

Un dispositif complémentaire, initié dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), devrait enfin permettre d'orienter les bénéficiaires du RSA vers des missions et des emplois pérennes dans les secteurs de l'aide à domicile.

Ces 3 actions nouvelles viennent compléter les efforts préalablement engagés par le Conseil Départemental dans le cadre de son Schéma Autonomie 2019 – 2023 et du déploiement du SPIE.

Le Conseil Départemental sait pouvoir compter dans la mise en œuvre de ce plan ambitieux sur un dialogue construit avec les fédérations UNA et ADMR et sur le travail engagé depuis fin 2019, dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, dont Pôle Emploi.

Contact presse

Laurence Vée, Directrice de la communication - laurence.vee@yonne.fr - tel 06.83.85.83.70